

Un prétexte sanitaire pour industrialiser davantage l'élevage

Au nom de la biosécurité

Comment enrayer les épidémies dans les élevages, d'autant plus inquiétantes que certains virus — impossible de l'ignorer désormais — franchissent la barrière des espèces ? La réponse sanitaire internationale ressemble à une fuite en avant du modèle industriel. Les mesures prônées menacent la santé et les écosystèmes, tout en condamnant les exploitations à taille humaine.

par Lucile Leclair



Andy Feehan. — « Artemis the Tattooed Pig » (Artémis le cochon tatoué), 1984
© Andy Feehan - Photographie : Mark Green

Ils ont d'abord arrêté de manger, puis ils ont eu une forte fièvre. Éleveur dans le Jiangxi, dans le sud-est de la Chine, M. Chen Yun possédait dix mille cochons. En une semaine, tous ont péri de la peste porcine africaine (1). Entre 2018 et 2019, le virus a touché toutes les provinces du pays, conduisant à l'élimination de la moitié du cheptel porcin national. Originaire d'Afrique, où il aurait été découvert voici plus de cent ans, le virus de cette peste reste inoffensif pour l'être humain, mais peut causer jusqu'à 100 % de mortalité chez le cochon. À partir de la Chine, le virus s'est propagé en Asie du Sud-Est. Sévissant déjà en Europe centrale, il a été détecté en Belgique en 2018. La France et ses voisins redoutent désormais son arrivée.

Pour enrayer l'épidémie, qui se poursuit, l'État chinois soutient la mise en place de fermes de cinq cents cochons au minimum, en suivant les préceptes de la biosécurité. « *Les fermes familiales seront amenées à disparaître, au profit d'élevages industriels* », explique M. Jian Huang, expert officiel de l'Institut national du porc (2). La Chine applique ainsi la réponse sanitaire prônée par les instances internationales en matière d'épizooties (épidémies frappant des animaux), confirme Mme Wantanee Kalpravidh, responsable de la santé animale au sein de l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO). Elle nous présente le classement des fermes selon leur résistance supposée au risque infectieux. « *Le secteur 1 est un élevage dense et fermé, avec une production intensive et intégrée à l'industrie. Le secteur 2, un grand élevage intensif et fermé, mais non intégré à l'industrie. Le secteur 3 est une ferme intensive moyenne non intégrée à l'industrie, et le secteur 4, un élevage extensif où les animaux, moins nombreux, vivent en extérieur avec, souvent, une mixité des espèces.* » Ces quatre secteurs correspondent à des niveaux décroissants de biosécurité, du plus élevé au plus faible.

« Augmenter la productivité »

Selon cette doctrine, la propagation d'un virus reste limitée lorsque les animaux sont élevés dans des bâtiments fermés ou derrière des cloisons empêchant tout contact avec la faune sauvage, susceptible de transmettre des microbes pathogènes. Ils doivent être nourris avec des aliments achetés dans le commerce et aux qualités sanitaires garanties plutôt qu'avec les produits de la ferme. La biosécurité conditionne non seulement les gestes de l'éleveur en matière d'hygiène (lavage des mains, changement de tenue à l'entrée de chaque bâtiment, désinfection des véhicules, etc.), mais aussi — ce qui pose question — les orientations techniques et économiques de son exploitation.

Cette approche, qui conduit à normaliser et à compartimenter la production, fait l'impasse sur le risque engendré par l'échelle industrielle et la concentration d'animaux dans des lieux exigus. Les élevages de masse sont ainsi présentés comme une solution au problème qu'ils ont contribué à créer. Car, si la destruction de la nature et des habitats sauvages — souvent à des fins industrielles — a conduit à la transmission de nouveaux virus (3), l'accélération des épizooties doit aussi beaucoup à l'industrialisation de l'élevage, comme le soulignent de nombreuses études (4). En Thaïlande, par exemple, les données réunies en 2004 indiquent que « *les probabilités d'épidémies de H5N1 [grippe aviaire] et les infections étaient significativement plus élevées dans les exploitations avicoles commerciales de grande échelle que dans les basses-cours* (5) ». Dans les installations industrielles, la faible diversité génétique et le recours massif à des traitements prophylactiques provoquent un affaiblissement immunitaire, tandis que la concentration géographique des élevages, la densité des animaux et la multiplication des transports favorisent la diffusion des agents pathogènes.

Cet épisode de peste porcine n'est pas sans précédent. Au cours des trente dernières années, les élevages de porcs ont connu plusieurs crises : diarrhée épidémique, syndrome dysgénésique (malformation d'organes) et respiratoire, grippe H1N1. Les élevages de vaches ont subi une résurgence de la tuberculose bovine ; les élevages de volailles ont affronté de nouvelles souches de grippe H5N1 hautement virulentes ; ceux de moutons, une résurgence de la fièvre aphteuse, etc. Selon l'Organisation mondiale de la santé animale (créée en 1924 sous le nom d'Office international des épizooties, dont elle conserve le sigle, OIE), le nombre d'épidémies touchant les élevages a quasiment triplé au cours des quinze dernières années. Ce qui ne constitue pas seulement un danger pour la vie des bêtes, mais aussi pour l'humanité, car certaines de ces maladies peuvent se transmettre à l'homme — notamment la grippe H5N1, même si les cas ont été plus rares qu'on ne l'avait redouté.

« *“Combien de kilos de poulet est-ce que je peux produire ? Combien d'œufs ?” Les éleveurs doivent se poser ces questions, poursuit Mme Kalpravidh. Ils doivent augmenter la production et la productivité pour faire plus de bénéfices, ce qui génère un revenu supplémentaire leur permettant*

d'investir dans la biosécurité. » Pour désigner ce parti pris en faveur du développement intensif de l'élevage à l'échelle mondiale, on aurait pu utiliser le terme « industrialisation ». En offrant une certaine respectabilité, le terme « biosécurité » devient la référence indiscutable d'un modèle économique et social imposé. Sa visée universelle s'adresse à tous les élevages de la planète.

« Avec la grippe aviaire de 2015-2016, les mesures de biosécurité sont devenues obligatoires pour les détenteurs d'oiseaux », rappelle un bulletin de l'Académie vétérinaire française, faisant référence à l'arrêté pris par le ministère de l'agriculture le 8 février 2016 (6). Les auteurs annoncent la suite : *« À l'avenir, toutes les filières, qu'elles soient extensives ou intensives, devront intégrer des mesures de biosécurité. »* Ils concèdent que l'intégration de ces mesures aux transhumances *« reste cependant à construire »*.

Les éleveurs d'animaux en circuit court ou en plein air peinent à suivre. Bien que moins exposés aux contaminations, en raison de la plus faible densité des troupeaux et d'interactions dans un périmètre géographique réduit, ils sont soumis aux mêmes normes. Dans la filière porcine, par exemple, la réglementation impose depuis 2020 un grillage de 1,30 mètre de hauteur autour des pâtures, ainsi que la désinsectisation et la dératisation du local de matériel par une entreprise extérieure tous les deux mois. Éleveuse en Haute-Garonne, Mme Anne-Marie Leborgne a fait le calcul : *« Pour rentabiliser l'investissement de la mise aux normes de biosécurité, il me faut augmenter mes prix. »* En France, seul un porc sur vingt est élevé en plein air. Cette agricultrice de 39 ans vendait localement deux tonnes de cochon bio par an. Pour avoir un revenu satisfaisant, elle travaille à mi-temps en tant qu'animatrice à l'école de son village, Montbrun-Bocage, au sud de Toulouse. Deux mois après la formation biosécurité à la chambre d'agriculture, elle a décidé d'arrêter l'élevage. *« Je ne me vois pas vendre une côte de porc à 18 euros le kilo. »*

Pour soutenir les travaux de biosécurité, le conseil régional et l'Union européenne proposent une subvention qui représente 30 % du coût du matériel. Mais elle paraît insuffisante à M. Benoît et Mme Isabel Dubois, deux éleveurs montagnards qui estiment la dépense à 400 000 euros, *« sans compter le temps de travail et d'entretien »*. Ils n'ont pas gagné autant en trente ans de carrière. *« Après avoir payé nos charges, il nous reste 500 euros par mois pour vivre à deux. »* Ils élèvent leurs cochons à Brie, en Ariège, sur 90 hectares. *« Avec du rocher à certains endroits et des dénivelés de 100 mètres sur 300 mètres de long, installer un grillage relève de l'exploit. »* Ils continuent à travailler sur ces terres sèches, mais, à 60 ans, ils pensent être les derniers à élever des cochons ici. Ils ne prennent pas de stagiaire pour ne pas faire miroiter à un jeune *« un projet d'installation impossible »*.

Tandis que les élevages en plein air se voient affaiblis par la biosécurité, les industriels de la viande préservent leur économie. Car, lors des crises sanitaires, certaines exploitations échappent aux restrictions de déplacement. Seules les exploitations de secteur 1 se conformant à des mesures de contrôle et de sécurité peuvent obtenir le précieux sésame qui en fait des « compartiments », c'est-à-dire des populations animales distinctes autorisées à la vente. Adoptée à l'unanimité en 2004 par les 182 États membres de l'OIE, la « compartimentation » a été ensuite intégrée aux textes de loi de nombreux pays — Chili, États-Unis, Royaume-Uni, Chine, Australie... —, et en France par un arrêté ministériel du 16 février 2016 qui favorise la grande industrie.

France Poultry, par exemple. Anciennement connue sous le nom de Doux (7), cette entreprise bretonne a obtenu l'agrément et inscrit 120 fermes dans son compartiment en 2017. Elle abat aujourd'hui 340 000 volailles par jour et charge chaque semaine 70 à 80 conteneurs dans le port de Brest, 93 % de sa production étant exportée. Ce modèle de l'industrie agroexportatrice compte des bâtiments d'élevage de 35 000 poulets disposant chacun de 480 centimètres carrés — soit une superficie inférieure à celle d'une feuille A4... Ces bâtiments appartiennent aux éleveurs sous contrat avec France Poultry ; ils s'engagent à travailler exclusivement pour l'entreprise, selon un cahier des charges très strict de biosécurité qui en fait des *« bulles sanitaires »*, selon le dirigeant de l'entreprise, M. François Le Fort.

Une étude publiée en 2018 (8) a cependant montré que les contacts fréquents entre les fermes d'un

même compartiment impliquent de nombreuses possibilités de transmission du virus en cas d'épidémie de grippe aviaire. En outre, si la compartimentation permet d'éviter les contaminations par la faune sauvage, celles-ci peuvent passer par d'autres vecteurs d'échange avec l'extérieur : personnel, eau, air, nourriture. Bien que tous ces flux soient encadrés par des normes strictes, la pratique quotidienne révèle des écarts. Ainsi, en étudiant huit exploitations appliquant un protocole de biosécurité, qu'elle avait sélectionnées avec les associations d'aviculteurs du Québec, Manon Racicot, chercheuse au département d'épidémiologie de l'université de Montréal, a dénombré pas moins de quarante-quatre erreurs fréquentes (9). La densité des animaux, l'ampleur des intrants et extrants de ces systèmes, la dépendance envers de multiples acteurs de la chaîne de production et « un manque de compréhension » des principes sanitaires par les employés invalident les prétentions de la biosécurité. La « bulle sanitaire » reste un mythe.

En n'opposant aucune limite à l'industrie, la biosécurité et ses flots affranchis du droit commun menacent l'équilibre sanitaire du bétail et des hommes. Ils représentent aussi une dérive démocratique, le « cas par cas » remplaçant l'intérêt général. Car, dans le processus de reconnaissance d'un compartiment pour l'exportation, on compte deux étapes qui transforment l'administration en prestataire des industriels. Une ferme doit d'abord être agréée par les autorités vétérinaires de son propre pays. Puis chaque pays importateur signe un accord bilatéral. Lors de cette seconde étape, l'État exportateur négocie avec le pays importateur afin de faire accepter les candidatures. La diplomatie porte ainsi le drapeau d'une compagnie privée. L'État ne soutient plus sa population agricole, une filière ou une particularité régionale : il devient l'ambassadeur d'une marque et de ses produits. Lorsque la France plaide pour les activités de France Poultry, défend-elle l'intérêt public ou des intérêts privés ? Ni l'OIE ni le ministère de l'agriculture n'ont souhaité répondre à cette question.

Lucile Leclair

Journaliste. Auteure de *Pandémies, une production industrielle*, Seuil, Paris, 2020.

(1) Hui Feng He, « [China's "heartbroken" pig farmers torn apart by pork price spike and African swine fever](#) », *South China Morning Post*, Hongkong, 12 septembre 2019.

(2) « [Des experts dressent un sombre tableau de l'élevage porcin chinois](#) », Agence France-Presse (AFP), 11 septembre 2019.

(3) Lire Sonia Shah, « [Contre les pandémies, l'écologie](#) », *Le Monde diplomatique*, mars 2020.

(4) Jessica H. Leibler, Marco Carone et Ellen K. Silbergeld, « [Contribution of company affiliation and social contacts to risk estimates of between-farm transmission of avian influenza](#) », *PLOS One*, 25 mars 2010, <https://journals.plos.org>

(5) Jay P. Graham *et al.*, « [The animal-human interface and infectious disease in industrial food animal production : Rethinking biosecurity and biocontainment](#) », *Public Health Reports*, vol. 123, n° 2 (supplément), mai-juin 2008.

(6) Didier Guériaux, Alexandre Fediaevsky et Bruno Ferreira, « [La biosécurité : investissement d'avenir pour les élevages français](#) », *Bulletin de l'Académie vétérinaire française*, n° 2, Paris, 2017.

(7) Lire Tristan Coloma, « [Quand les volailles donnent la chair de poule](#) », *Le Monde diplomatique*, juillet 2008.

(8) T. J. Hagenaars *et al.*, « [Risk of poultry compartments for transmission of highly pathogenic avian influenza](#) », *PLOS One*, 28 novembre 2018. Le modèle de simulation de l'étude a été élaboré pour une région densément peuplée d'élevages, comme la Bretagne.

(9) Manon Racicot *et al.*, « [Description of 44 biosecurity errors while entering and exiting poultry barns based on video surveillance in Quebec, Canada](#) », *Preventive Veterinary Medicine*, vol. 100, n° 3-4, juillet 2011.